

le betteravier



CBB

Betteraviers belges - Belgische bietentelers

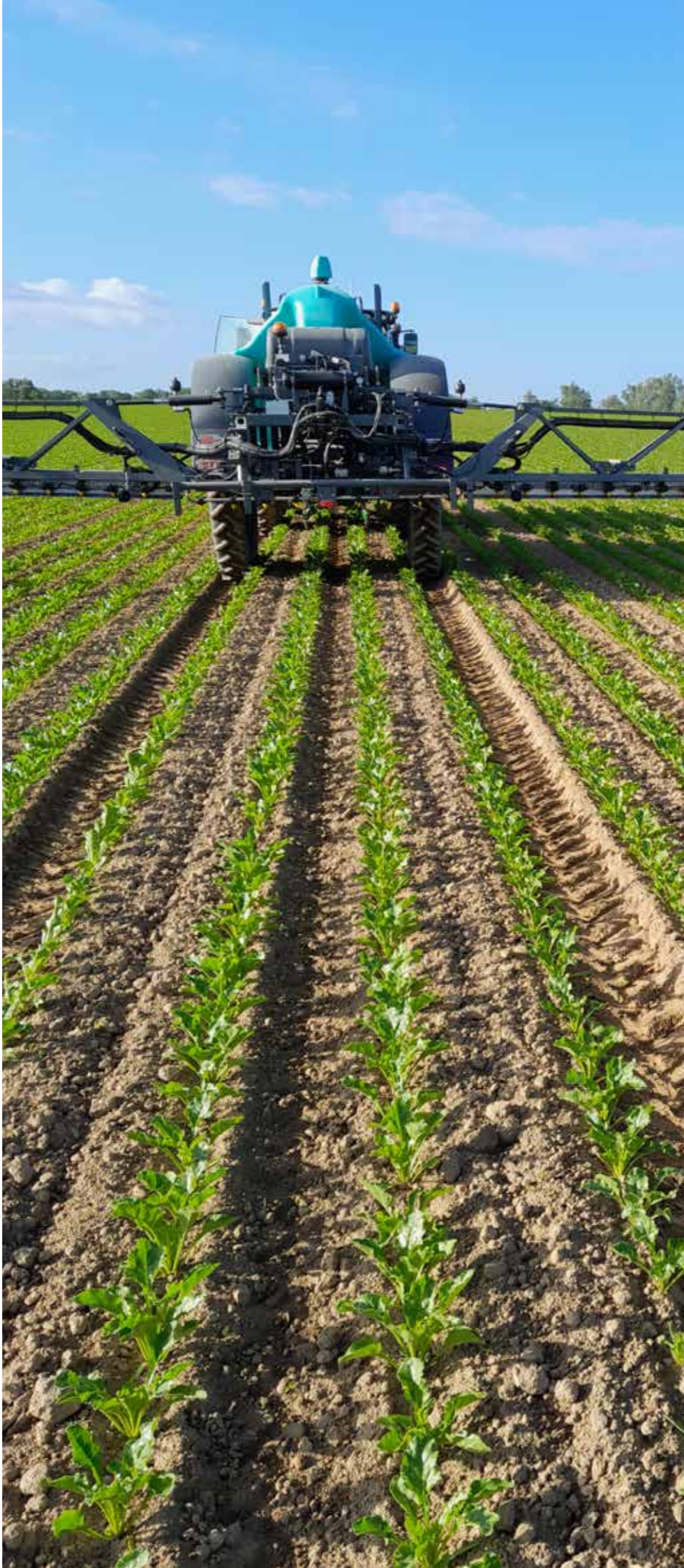
CAMPAGNE
Retour et focus pulpes

RENCONTRE
Eveline & Koen vivent
au rythme des saisons

MARCHE DU SUCRE
Entre reprise fragile et
défis structurels

Dans ce numéro :

- 3** EDITO
- 4** EN BREF
- 5** RAFFINERIE TIRLEMONTAISE
- 10** ISCAL
- 12** CBB
- 13** MERCOSUR
- 14** IRBAB
- 24** RENCONTRE
- 29** MARCHÉ DU SUCRE
- 30** DIVERS



Durabilité oui, mais pas sans viabilité économique

Les récents développements dans la région du Golfe et leur impact sur les marchés mondiaux démontrent une fois de plus que la Commission européenne doit impérativement s'interroger sur la voie qu'elle suit depuis plusieurs années et qu'elle tente d'imposer à chaque producteur primaire européen. La trajectoire du 'Green Deal' empruntée apparaît aujourd'hui plus que jamais comme un choix stratégique erroné. Cette orientation augmente nos coûts de production et accentue notre désavantage concurrentiel vis à vis des pays tiers.

Après la guerre en Ukraine et l'augmentation massive des importations de sucre ukrainien qui a déstabilisé notre marché, un autre problème est venu s'ajouter l'an dernier : l'abus manifeste du régime de perfectionnement actif (IPR) pour le sucre brut, ainsi que la lenteur de réaction de l'administration européenne. Les volumes importants de sucre brut et blanc qui, en raison de cet abus et du manque de contrôle, restent indûment sur le marché européen entraînent une baisse notable des prix. Dans ces conditions, il est impossible pour le betteravier européen de répondre positivement à des exigences supplémentaires en matière de durabilité. L'Europe continue pourtant de s'accrocher à son 'Green Deal', qui inclut notamment le CBAM, la taxe carbone aux frontières (y compris sur les engrais contenant de l'ammoniac). La Commission semble oublier que les betteraviers doivent pouvoir tirer un revenu rémunérateur de leur culture afin de répondre aux attentes en matière de verdissement et de durabilité. Toute mesure supplémentaire augmentant les coûts, comme le CBAM, est dès lors inacceptable.

Compte tenu de la situation de guerre actuelle dans la région du Golfe et de la hausse des prix des engrais, il est logique que la Commission européenne et le Conseil révisent leur position initiale concernant le CBAM. Idéalement, son introduction devrait être annulée, ou au minimum suspendue. La CBB a déjà formulé cette demande fin janvier auprès des trois ministres belges de l'Agriculture lors du Conseil agricole. Malheureusement, aucune position belge commune n'a pu être adoptée, un groupement politique wallon donnant la priorité au débat climatique et à la réduction de l'empreinte carbone plutôt qu'au débat sur les coûts et sur l'impact négatif du CBAM pour le secteur agricole.

À côté de ce dossier européen, les entreprises belges du secteur agroalimentaire expriment clairement leur volonté d'intégrer des critères supplémentaires de durabilité dans les cahiers des charges généraux via Vegaplan. La CBB accueille favorablement toute initiative visant à renforcer la durabilité de notre culture et de notre chaîne de transformation, mais uniquement à condition que le planteur de betteraves en tire également un bénéfice financier. Les efforts fournis par notre secteur ces dernières années sont nombreux et méritent d'être reconnus par les acheteurs, les entreprises alimentaires et les consommateurs. Nous avons réduit d'une manière forte l'utilisation de produits phytopharmaceutiques, d'engrais et d'autres intrants. Nous avons étendu les surfaces en culture sans labour et expérimentons le strip till ainsi que d'autres techniques limitant l'érosion. Nous utilisons de plus en plus de pulvérisateurs guidés par GPS, jusqu'à l'application localisée basée sur la reconnaissance d'images. La fertilisation repose de plus en plus sur des analyses de sol et sur les besoins réels des plantes, et nous utilisons autant que possible des engrais organiques.

Toute demande supplémentaire en matière de durabilité doit être discutée en profondeur au niveau de chaque sucrerie, permettant aux acheteurs d'y apporter leurs propres accents, mais la valeur ajoutée du label de durabilité doit impérativement se traduire par une rémunération correcte des efforts supplémentaires fournis par le planteur. Une généralisation de critères supplémentaires de durabilité n'est pas envisageable pour la CBB. Une telle approche viderait le concept même de « durabilité » de son sens et porterait atteinte aux efforts déjà réalisés par l'ensemble des betteraviers belges.

Hendrik Vandamme
Président CBB



En bref

Brésil : Le groupe énergétique Shell est prêt à augmenter considérablement son soutien financier à Raízen (coentreprise spécialisée dans le sucre et l'éthanol avec Cosan). Selon Reuters, il s'agirait d'une possible injection de capital pouvant passer de 2,5 à 3,5 milliards de reais (sous conditions), en plus des contributions attendues de Cosan et de son président, Rubens Ometto. Raízen est confrontée à une lourde dette et a nommé des conseillers afin d'examiner ses « options stratégiques ».

France : Cristal Union a finalisé un refinancement de 901 millions d'euros et annonce simultanément une campagne industrielle soutenue : en 128 jours, les usines ont transformé 15 millions de tonnes de betteraves, à un rythme de plus de 122 000 tonnes par jour. La coopérative associe cela à une optimisation accrue des performances énergétiques et à l'intégration de capacités de raffinage supplémentaires.

Brésil : Proparco, FMO et FinDev Canada financent un plan d'investissement chez Coruripe portant sur la culture de canne à sucre certifiée Bonsucro (label de durabilité international comprenant entre autres des critères relatifs à l'environnement et à la biodiversité, à la gestion de l'eau et des cultures ainsi qu'aux conditions de travail), ainsi que sur la production de sucre et de bioéthanol. Proparco et la banque de développement néerlandaise FMO prévoient chacun 30 millions de dollars, et FinDev Canada 40 millions de dollars supplémentaires.

Inde : Le gouvernement indien a rendu obligatoire la commercialisation d'essence contenant jusqu'à 20 % d'éthanol (E20), avec un indice d'octane (RON) minimum de 95 à partir du 1er avril 2026, via une notification du ministère du Pétrole. Cette mesure s'inscrit dans l'accélération des objectifs nationaux de mélange, permettant à l'Inde de réduire les importations de pétrole et d'améliorer la qualité de l'air. Cette obligation a un impact direct sur la demande croissante d'éthanol provenant entre autres de la canne à sucre et des céréales.

Brésil : Inpasa souhaite étendre la capacité de son site d'éthanol de maïs à Sidrolândia (Mato Grosso do Sul). L'extension prévue s'inscrit dans la montée en puissance rapide de l'éthanol de maïs brésilien, qui fournit de plus en plus souvent des volumes supplémentaires en dehors de la saison de la canne à sucre.

Tanzanie : La Tanzanie investit, selon The Guardian, 700 milliards de shillings tanzaniens (environ 233 millions d'euros) dans la construction d'une nouvelle grande installation sucrière à Kilombero. Le groupe mère Associated British Foods (ABF) décrit le projet K4 comme une usine qui augmentera la capacité de Kilombero de 145 000 à 270 000 tonnes/an et renforcera ainsi structurellement le marché local.

Afrique du Sud : Le secteur sucrier sud-africain est sous haute tension en raison du dossier Tongaat Hulett, l'un des plus grands transformateurs de canne à sucre en Afrique (du Sud). L'entreprise est en difficulté depuis un certain temps et une procédure judiciaire est en cours en vue d'une liquidation provisoire. SA Canegrowers demande une action gouvernementale coordonnée et urgente pour limiter l'impact sur les agriculteurs ainsi que sur le reste de la chaîne. Les médias rapportent que le gouvernement se montre plus actif afin d'éviter une fermeture.

2025, une année de records, malgré une fin de parcours plus mouvementée

La campagne 2025 restera sans conteste dans les annales. Démarrée le 15 septembre à Tirlémont (TNN) et le 22 septembre à Longchamps (LNG), elle s'est achevée le 23 janvier 2026, sur fond de rendements historiques et de défis industriels bien maîtrisés.

Loïs Penasse & Elisa Roiné

L'usine de Longchamps a débuté avec une semaine de décalage par rapport à Tienen. Les travaux de maintenance se sont terminés le 14 septembre, avec un retard indépendant de la Raffinerie Tirlémontoise. Certaines pièces commandées dès novembre 2024 ne sont arrivées qu'en juillet et août 2025.

Usine	Tare Terre	Tare Végétale	BNC	Richesse	t/ha
LNG	3,78	0,19	4,29	18,27	98
TNN	3,38	0,22	3,48	18,31	100
RT	3,59	0,20	3,90	18,29	100

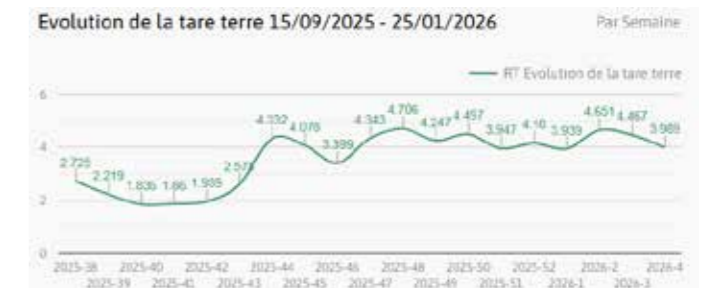
Richesse : un plafond biologique atteint très tôt

La campagne s'est ouverte sur des richesses particulièrement élevées. Dès la première semaine, la moyenne dépassait déjà 18°Z. La richesse a progressé jusqu'à atteindre un maximum de 18,59°Z en semaine 42, avant de plafonner jusqu'aux semaines 48-49. Ensuite, une diminution progressive a été observée. Les betteraves avaient atteint leur maximum biologique, et les conditions climatiques plus chaudes n'ont pas favorisé la conservation. L'écart entre la richesse moyenne la plus élevée et la plus basse de la campagne reste toutefois limité à 0,8°Z, signe d'une remarquable stabilité globale et la plus basse a été de 0,8°Z.



Tare terre maîtrisée

Le début de campagne a bénéficié de conditions d'arrachage optimales. La tare terre est restée très faible lors des premières semaines. À partir de la semaine 44, elle a augmenté à cause des conditions climatiques pour se stabiliser entre 4 et 5 %, des niveaux tout à fait acceptables pour la saison.



Tare végétale en hausse en fin de campagne

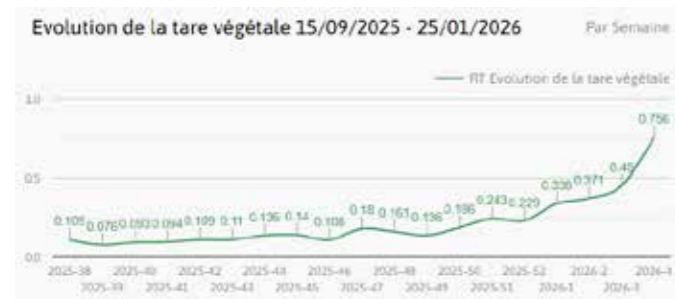
La tare végétale est restée très basse jusqu'à l'automne (environ 0,1 % en semaine 43), avant d'augmenter progressivement :

- 0,2 % en semaines 51-52
- 0,756 % en semaine 4

Le gel et la neige du début d'année 2026, suivis d'un redoux, expliquent cette évolution. Une betterave gelée n'est pas problématique en soi pour l'usine ni pour vos

résultats. En revanche, lors du dégel — environ 10 jours après la fin du gel — des problèmes de filtration apparaissent : les betteraves se dégradent et favorisent les phénomènes infectieux.

Heureusement, la campagne s'est clôturée le 23 janvier, évitant une prolongation dans des conditions plus délicates.

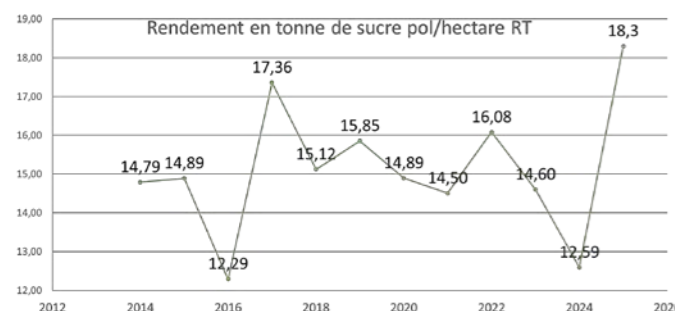


Betteraves non conformes

Plus de 98 % des tas ont été classés en catégorie 1, c'est-à-dire sans pénalité (moins de 18 betteraves non conformes par échantillon en moyenne). Un résultat qui confirme le sérieux du travail au champ.

Un rendement historique en sucre

L'année 2025 marque un record : 18,3 tonnes de sucre polarisé par hectare en moyenne pour les planteurs RT. Il s'agit du rendement le plus élevé observé à la RT. Avec un rendement moyen d'environ 100 t/ha et une richesse moyenne de campagne de 18,29°Z, la performance agronomique est indéniable.



Un retour sur la réception

À Tirlemont, les pertes des betteraves au lavage ont été excellentes puisque pas un jour elles n'ont dépassé la tolérance des 1% de poids net de l'échantillon de betteraves. En revanche, concernant les richesses, d'avantage de corrections ont dues être effectuées. En effet, grâce au travail d'analyse des contrôleurs, nous avons constaté que durant 46 jours la norme de 20°Z a été dépassée. Cette norme constitue la différence entre

l'analyse de richesse à froid et l'analyse de richesse à chaud qu'ils effectuent. Lorsque cette différence entre les 2 mesures dépasse les 0.20°Z, il est établi que la râpuration n'est pas suffisamment fine pour que le sucre soit correctement extrait lors des mesures de richesse effectuées par l'usine. Lorsque cela arrive, l'usine effectue des corrections automatiques sur vos échantillons. Pour résoudre ce problème qui provenait de la râpuration, l'usine a fait remplacer de nombreux éléments de celle-ci comme l'axe, la grille, le moteur, les roulements, etc. Sur la fin de la campagne, les résultats des analyses des contrôleurs se situaient de nouveau dans la tolérance.

À Longchamps, les pertes des betteraves au lavage ont été plutôt bonnes, la norme des 1% n'a été dépassée que durant 7 jours. La finesse de la râpuration a elle aussi correcte et régulière, 11 jours sont concernés par le dépassement de la norme de 0.20°Z.

En revanche un problème de filtration des échantillons est survenu le 16 décembre et a perduré jusqu'au lendemain à midi. Dû à un tuyau bouché, différents échantillons ont été contaminés, mais de manière irrégulière et ils ne l'ont pas tous été avec la même intensité. La cause du problème a été identifiée et solutionnée et une séance de correction a rapidement été programmée. Votre syndicat a identifié les échantillons suspectés d'avoir été impactés et de nombreuses corrections ont été effectuées sur la période.

L'un des points négatifs majeur à Longchamps reste le nettoyage et l'entretien de la réception. C'est en partie ce manque d'entretien qui a causé ce problème de filtration et qui peut aussi être la source de d'autres points de contamination des échantillons.

Contrairement à l'année passée, les différences entre les échantillons d'un même tas analysés à la fois à Longchamps et Tienen, ne sont pas significatives, à la fois en ce qui concerne les richesses et les tares terre. La tendance s'est inversée à de nombreuses reprises durant la campagne, en faveur de l'une ou l'autre réception, ne justifiant pas de corrections.

Pulpes : qualité contrastée entre sites

Longchamps : stabilité et qualité

À LNG, la qualité des pulpes est restée stable et satisfaisante tout au long de la campagne. La matière sèche moyenne s'est établie à 23,15 %, un très bon niveau.

Tienen : instabilité en début de campagne

À TNN, la qualité des pulpes a été instable jusqu'au 6 janvier. La cause : un malaxeur de la tour de diffusion (installée depuis 3 ans) mal dimensionné, empêchant la tour de fonctionner à l'allure prévue dans le cahier des charges du fabricant. L'arrêt programmé du 6 janvier a permis de corriger la situation. Depuis le 7 janvier et jusqu'à la fin de campagne, la qualité des pulpes s'est nettement améliorée et stabilisée. Toutes les plaintes liées à la mauvaise qualité des pulpes devront être prises en compte. Nous serons attentifs à ce que les plaintes soient analysées sereinement. La réunion prévue pour la discussion autour de ce sujet n'a pas encore eu lieu.

Pénalités et notes de crédit sur les pulpes

En début de campagne, une quantité non négligeable planteurs ne sont pas venus chercher leurs pulpes commandées, parfois sans prévenir. Les silos étant déjà remplis de maïs ou de pommes de terre, certaines pulpes sont restées sur site. Rappelons que la pulpe est une denrée périssable. Le système mis en place prévoit :

- Pénalité de 10 €/t pour les pulpes commandées non enlevées
- Note de crédit de 5 €/t pour les volumes supplémentaires pris

L'objectif est d'encourager une gestion responsable des enlèvements. De la même manière que pour le sujet de la qualité de vos pulpes, l'attribution des pénalités et des notes de crédit se fera en concertation avec votre syndicat. La discussion n'a pas encore été tenue.



Santé des usines

Tienen : une campagne sous contrôle

À TNN, seuls quelques arrêts mineurs et un arrêt programmé ont été enregistrés. L'intervention du 6 janvier a permis de résoudre les problèmes liés à la tour de diffusion. Globalement, la campagne est restée maîtrisée.

Longchamps – Wanze : une campagne plus mouvementée

Malgré un très bon démarrage et d'importants travaux en intercampagne, cinq arrêts ou ralentissements majeurs ont été enregistrés :

1. Fuite sur la chaudière de Wanze (réparation externe défailante)
2. Problèmes de filtration dus à un excès de chaux au préchauffage
3. Fuite sur une conduite vapeur
4. Fuite sur le pipeline acheminant le jus de diffusion vers Wanze (détectée via contrôle qualité d'un cours d'eau)
5. Infection du jus provoquant des problèmes de filtration

Cette dernière panne a été la plus complexe. Après plus de deux semaines d'analyses, il est apparu que l'infection provenait de plusieurs zones mortes où le jus stagnait. Lorsque l'allure diminue, le temps de latence du jus augmente, ce qui favorise encore davantage les infections : un véritable effet boule de neige. La décision a été prise de vider entièrement le circuit pour procéder à un nettoyage complet. L'usine a ensuite redémarré à allure légèrement réduite mais stabilisée. Pour l'intercampagne, un travail spécifique est prévu pour réduire ces zones de stagnation.

Prix de vos betteraves 2025

Deux mesures exceptionnelles ont été demandées et acceptées :

- Sortie des primes tardives (liées aux retards usine) du prix all-in (impact = environ 0,15 €/t)
- Avance de paiement sur betteraves hors contrat :
 - » 10 €/t versés au plus tard le 31 mars 2026
 - » Au lieu d'un paiement habituel fin juin

Estimation du prix 2025 : comment se construit votre revenu ?

Le prix final de vos betteraves 2025 ne peut pas encore être arrêté définitivement. Il dépend en effet de plusieurs paramètres économiques qui ne seront connus qu'au printemps 2026 :

- le price reporting européen,
- la proportion de sucre exportée hors Union européenne,
- l'évolution du prix du sucre sur le marché mondial à terme jusqu'en mai 2026.

Le mécanisme de calcul du prix de référence sucre, détaillé dans le Betteravier de novembre 2024, repose en partie sur la valorisation des volumes exportés et sur le niveau des marchés internationaux. Tant que ces éléments ne sont pas consolidés, le prix total reste estimatif.

Un prix de base all-in supérieure à 30 €/t

Sur base des données actuellement disponibles et des projections raisonnables, nous estimons le prix all-in à 17°Z légèrement supérieur à 30 €/t.

Il est important de rappeler que ce prix est exprimé :

- à 17°Z de richesse
- pour des betteraves sous contrat

Or, en 2025, la richesse moyenne de campagne s'est élevée à 18,29°Z, soit nettement au-dessus de la base contractuelle. Cette richesse supérieure améliore mécaniquement la valorisation réelle par tonne livrée.

Impact de la richesse et des volumes hors contrat

La performance agronomique exceptionnelle de cette campagne joue un rôle déterminant :

- Rendement moyen : environ 100 t/ha
- Richesse moyenne : 18,29°Z

- Plus de 18 % des volumes livrés en hors contrat

Ces betteraves hors contrat sont rémunérées à 75 % du prix de base pour les 5 premiers pourcents au-dessus de votre contrat ou 50 % du prix de base pour les tonnes en plus des 5 premiers pourcents, ce qui réduit la moyenne pondérée du chiffre d'affaire par hectare. Malgré cela, la combinaison d'un rendement élevé et d'une richesse record permet d'atteindre un chiffre d'affaires estimé aux alentours de 2 800 €/ha.

Un résultat à analyser dans son ensemble

Il faut souligner que ce niveau de chiffre d'affaires est avant tout le reflet d'une année agronomique exceptionnelle et d'une richesse historiquement élevée. Le prix final pourra légèrement évoluer à la hausse ou à la baisse en fonction des paramètres économiques encore en attente. Dès que l'ensemble des données sera consolidé (juin 2026), un article spécifique viendra préciser le prix définitif de la campagne 2025.

Vos échéances de paiement : rappel du calendrier

Comme chaque année, le paiement de vos betteraves s'effectue en plusieurs étapes, afin d'assurer à la fois une avance de trésorerie rapide et une régularisation une fois tous les paramètres économiques connus. Pendant la campagne, vous avez perçu un acompte de 25 €/t à 17°Z. Cet acompte constitue une première avance significative, versée sur base du prix minimum contractuel.

Au plus tard le 31 mars, vous recevrez ensuite une seconde tranche correspondant au solde du prix minimum, ajusté des différents éléments individuels.

À ce stade seront intégrés votre participation aux primes ainsi que vos primes individuelles éventuelles, vos pénalités ou indemnités, sans oublier la ristourne semence 2025 et l'avance sur le paiement de vos betteraves hors contrat. Cette étape permet déjà d'affiner sensiblement le résultat économique de votre campagne. Enfin, le solde définitif du prix total interviendra au plus tard le 30 juin. Ce dernier paiement tiendra compte de l'ensemble des paramètres économiques consolidés, notamment ceux liés au marché du sucre et aux exportations. C'est à ce moment que le prix final de la campagne 2025 sera définitivement arrêté.

Ce système en plusieurs temps vise à concilier sécurité financière pour les planteurs et prise en compte des réalités du marché, dont certaines données ne sont connues qu'au printemps.

Contrat 2026 : une année de transition sous contraintes

Au moment de tirer le bilan d'une campagne 2025 record sur le plan agronomique, il est important d'avoir également en tête les conditions qui encadreront la campagne 2026. La RT a décidé d'imposer, pour une année, une réduction de 25 % des surfaces betteravières par rapport à 2025. Cette mesure vise à adapter la production aux débouchés et à éviter la constitution de surplus difficilement valorisables. Nous sommes pleinement conscients de l'impact que cette décision représente pour vous, ainsi que pour l'ensemble des acteurs de la filière (entrepreneurs, transporteurs, fournisseurs).

Sur le plan du prix, le prix minimum 2026 est fixé à 27 €/t à 17°Z. La grille de prix liant le prix de référence du sucre au prix des betteraves a également été revue à la baisse par rapport à 2025. Malgré nos demandes répétées de maintenir la grille précédente, la RT a imposé une adaptation pour 2026. Nous avons toutefois obtenu que cette nouvelle grille ne s'applique que pour un an.

Plusieurs éléments disparaissent également pour 2026 :

- la prime de 80 €/unité de semences,
- les dispositifs de durabilité sous leur forme actuelle,
- ainsi que la prise en compte de la part export dans le calcul du prix de référence du sucre.

Si la suppression de l'export dans la formule peut se comprendre dans un contexte de réduction volontaire des volumes, la baisse du niveau de rémunération reste un point particulièrement difficile.

Malgré notre désaccord sur plusieurs aspects du contrat 2026, il était essentiel qu'un cadre contractuel soit communiqué rapidement afin que chacun puisse prendre ses décisions d'emblavement en connaissance de cause. Votre syndicat continuera à défendre un prix rémunérateur, une meilleure visibilité et le maintien d'une filière betteravière forte en Belgique. L'objectif reste clair : faire de 2026 une année d'ajustement, et travailler dès à présent à l'amélioration des conditions pour 2027.

Lutte contre les pucerons en betteraves

teppeki®

Efficace sur tous les pucerons
et sélectif des auxiliaires

www.certisbelchim.be

TEPPEKI (500 g/kg flonicamid, 9526P/B), GAZELLE 120 SL (120 g/l acetamiprid, 28357P/B).
Utiliser les produits phytosanitaires avec précaution.
Lisez attentivement l'étiquette d'information sur le produit avant utilisation.
Ne pas contaminer l'eau avec le produit ou son emballage.

gazelle® 120 SL

Nouvelle agrégation : maintenant possible
dès le stade 2 feuilles



Certis Belchim
GROWING TOGETHER

Iscal : focus sur la pulpe

Lors des réunions de planteurs très fréquentées fin février (Hainaut jusqu'à 120, Diksmuide jusqu'à 180, Nazareth jusqu'à 140 planteurs), l'accent a été mis à plusieurs reprises sur l'importance de la pulpe et de la prime associée chez Iscal. Dans cet article, nous revenons brièvement sur les différents aspects qui font du dossier pulpe, tant lors des précédentes que des futures négociations de l'Accord Interprofessionnel (AIP), une priorité absolue dans la concertation entre le CoCo et Iscal.

Stefaan Van Haecke

Revenu du planteur

Le prix de la pulpe, et surtout la prime associée, s'est révélé ces quatre dernières années comme un élément indispensable pour générer un revenu acceptable par hectare de betteraves sucrières.

Lors de la dernière campagne également - même si la campagne pulpe ne s'est pas déroulée sans difficultés - sa contribution au solde provisoire payé a été importante. Ce solde provisoire a d'ailleurs été observé avec beaucoup d'attention par les sucreries de notre région. Outre le fait qu'une stratégie claire de vente et de stockage du sucre par la direction d'Iscal porte ses fruits, il faut également souligner l'impact d'une prime pulpe de 7,40 € par tonne pour les betteraves sous contrat.

Formation du prix de la pulpe et prime pulpe

Comment le prix de la pulpe est-il déterminé ? Chaque année, fin mai – début juin, CoCo-Iscal se réunit pour fixer la prime pulpe et le prix correspondant. On regarde d'abord le marché. D'autres acteurs, souvent plus importants, annoncent leurs premiers prix afin d'obtenir des commandes anticipées. Les planteurs établissent alors une prime pulpe en alignement de ces prix. Par ailleurs, l'usine expose également ses besoins, ses opportunités et ses possibilités. Cela inclut notamment :

- La quantité de pulpe que l'usine estime pouvoir produire sous forme de pulpe sèche,
- La quantité de pulpe nécessaire pour ses unités de méthanisation.

Actuellement, il y a trois digesteurs, et les pulpes pourraient jouer un rôle beaucoup plus important à l'avenir. Nous savons aujourd'hui qu'Iscal a obtenu l'autorisa-

Année de campagne	Part de la prime pulpe dans le prix des betteraves	Part de la pulpe dans le revenu net/ha
2022	13,40 %	26 %
2023	14,19 %	39 %
2024	18,37 %	Revenu net : 0
2025	17,29 %	71 %

Calcul provisoire 2025 basé sur le paiement de fin janvier.

tion, en plus d'utiliser son propre biogaz pendant la campagne, d'injecter du gaz sur le réseau en dehors de la campagne. Cela pourrait signifier que l'usine aura besoin de pulpe pour ses digesteurs toute l'année, ce qui représenterait bien plus qu'un doublement de la quantité actuelle utilisée pour la biométhanisation.

Prime pulpe et prix de la pulpe

La formule : Prix de la pulpe = prime pulpe × (matière sèche de la pulpe / coefficient pulpe de la betterave (4,53)) + frais de pressage

Vous pouvez utiliser cette formule pour vérifier si l'usine n'a pas commis d'erreur lors de l'établissement de votre facture de pulpe.

Les paramètres à utiliser sont :

- Prime pulpe : 7,5 €/t
- Coefficient pulpe (nombre de tonnes de betteraves nécessaires pour produire 1 tonne de pulpe, basé sur une moyenne de 3 ans) : 4,53

Les frais de pressage sont calculés selon la teneur en matière sèche :

- 4,71 €/t pour MS = 22,00 %, avec une augmentation de 0,01 € par 0,05 % MS
- 4,18 €/t pour MS ≥ 21,00 % et < 22,00 %
- 0,00 €/t pour MS < 21,00 %

À noter : il faut entre 4,5 et 5 tonnes de betteraves sucrières pour produire 1 tonne de pulpe pressée.



Pour ceux qui n'étaient pas présents aux réunions de planteurs : un contrat de 500 tonnes de betteraves donne droit à environ 107 tonnes de pulpe pressée. Si vous ne prenez que votre droit de 107 tonnes, dans l'exemple théorique avec une prime pulpe de 6 €, cela représente un coût réel de 620 €. Avec 1 € de prime pulpe en plus (ce qui montre bien son importance, comme expliqué au début de l'article), cela représente 20 € supplémentaires pour la même quantité.

Essentiel : la qualité

Un prix réel ou un prix élevé du marché ne peut être justifié pour les éleveurs que si la qualité est au rendez-vous. CoCo-Iscal a demandé à la nouvelle inspectrice de la CBB de réaliser une étude sur les facteurs importants pour la qualité de la pulpe, en plus des paramètres déjà connus comme la matière sèche (MS) et le pH, tant lors de la production que lors du stockage. Nous appelons également les planteurs qui rencontrent des problèmes de qualité à suivre la procédure mise en place l'année dernière. Cela permet à la fois aux CoCo's et à l'usine d'identifier s'il existe un problème et où il se situe. Sans connaissance du problème, aucune solution n'est possible.

De plus, une compensation éventuelle n'est possible

que si la procédure est respectée et que la pulpe est reconnue comme présentant une qualité anormale.

Procédure en cas de problème

Scénario : problèmes pendant le stockage

1. Prendre rendez-vous

Le planteur prend contact par e-mail avec son agronome afin de fixer un rendez-vous. Le service agronomique doit être mis en copie : agro.fty@iscalsugar.be. L'agronome confirme le rendez-vous par e-mail. Il est important que cette communication se fasse par courrier électronique.

2. Prélèvement d'échantillons et formulaire de plainte

Lors de la visite de l'agronome (ou de son remplaçant), des échantillons sont prélevés : un pour le planteur (congélation ou analyse en laboratoire) et un pour l'usine.

Si possible, des échantillons de bonne pulpe et de pulpe défectueuse sont prélevés. Le formulaire de plainte est complété par le planteur avec l'agronome. Il ne doit pas simplement être remis sur place, mais également envoyé par e-mail aux adresses mentionnées sur le formulaire. Merci également de nous transmettre ce mail à : cocovlaams@gmail.com.

3. Retour d'information

L'usine s'engage à transmettre au planteur les résultats de l'analyse de laboratoire par e-mail. Si vous ne jugez pas ces résultats suffisamment objectifs, vous pouvez également faire analyser votre propre échantillon dans un laboratoire de votre choix.

4. Évaluation

Les cas problématiques et les éventuelles compensations sont discutés en juillet au sein d'une commission. Cette commission comprend 2 représentants de l'usine (qualité et direction) et 2 représentants des planteurs / acheteurs.

Remarque importante. Il est essentiel de prendre des photos et de conserver toute la communication par e-mail. Ceci est important pour vous-même et pour nous, afin de pouvoir documenter correctement les éventuels problèmes.

De nouvelles expertises au service de la CBB : rencontre avec Manuela et Elisa

La CBB accueille deux nouvelles employées, Manuela et Elisa, dont les parcours et les motivations enrichissent l'équipe avec des profils à la fois complémentaires et passionnés.

Isabelle Roelandts

Manuela : une expérience solide au service de l'administration

Originaire d'Aix-en-Provence, Manuela a grandi dans un environnement multiculturel, avec des parents d'origine allemande et une jeunesse marquée par une installation en Belgique à l'âge de 15 ans. Après des études secondaires au Lycée Martin V à Louvain-la-Neuve, elle a débuté sa carrière comme stagiaire chez TELENORMA, avant de travailler pendant 35 ans chez CODIC, un promoteur immobilier, où elle a acquis une solide expérience en secrétariat de direction et en comptabilité. Aujourd'hui, elle rejoint la CBB pour reprendre la gestion administrative et financière des sociétés coopératives SOPABE et SOPABE-T, succédant à Martine Moyart. La CBB tient à remercier Martine pour ses nombreuses années de travail qualitatif, son engagement sans faille, sa contribution précieuse au Betteravier, ainsi que pour son esprit d'équipe qui a marqué ses collègues. Martine a pris sa retraite fin janvier après avoir consacré 37 années (!) à la CBB.

Ce qui a le plus surpris Manuela en découvrant le secteur betteravier ? La complexité et la diversité des enjeux économiques, politiques, techniques et environnementaux qui se cachent derrière une culture en apparence simple. En dehors du travail, Manuela est une passionnée d'animaux, notamment de chiens, et souhaite s'investir dans la protection animale.



Elisa : une passion pour l'agriculture et l'industrie betteravière

Elisa, diplômée en 2025 de la formation d'ingénieur industriel en agronomie à Huy, a choisi la Belgique pour y poursuivre ses études après avoir grandi en France. Après une première expérience en tant que contrôleur à Tirlemont, elle a rejoint la CBB en décembre dernier comme inspectrice des réceptions de Longchamps, Tirlemont et Fontenoy. Elle prendra la suite de Pascale Tychon, qui prendra sa retraite cette année. Son rôle ? Veiller à ce que la réception des betteraves respecte les directives établies entre les usines et le syndicat, tout en garantissant la précision des poids et de la richesse des betteraves. Elisa est également chargée de suivre l'évolution des prix du sucre sur les marchés européen et mondial, ainsi que les dossiers de durabilité. En dehors du travail, elle est passionnée d'équitation, de sport automobile, de natation et de lecture.

Manuela et Elisa apportent chacune leur expertise à la CBB. Leur engagement reflète la diversité des compétences nécessaires pour accompagner les planteurs et relever les défis du secteur betteravier. Bienvenue à elles !

Application provisoire de l'accord Mercosur : un déni de démocratie

La présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a annoncé le 27 février son intention d'appliquer provisoirement l'accord Mercosur à partir du 1er mai. La CBB exprime son indignation face à cette manière inédite de procéder et au mépris de la volonté démocratique du Parlement européen, qui avait demandé de soumettre l'accord commercial à la Cour de justice de l'Union européenne pour un examen juridique.

Hendrik Vandamme

Moins de 24 heures après la ratification de l'accord par l'Uruguay et l'Argentine, Ursula von der Leyen a confirmé qu'elle poursuivait son "accord incontournable". Elle le fait malgré la demande explicite du Parlement européen, formulée le 21 janvier, de saisir la Cour de justice afin de vérifier la conformité de cet accord avec le droit européen.

En imposant l'accord avec le Mercosur, même "à titre provisoire", la Commission européenne renforce sciemment la concurrence déloyale à laquelle nos planteurs de betteraves sont confrontés et sape sa propre stratégie du Green Deal, qu'elle veut pourtant imposer aux producteurs européens. Elle n'hésite pas non plus à affaiblir davantage la souveraineté alimentaire de l'Union. L'ouverture des marchés européens à des produits qui ne respectent pas nos normes de production accentue encore la concurrence déloyale subie par les betteraviers européens.

Concernant le calendrier, cette application provisoire entrera en vigueur deux mois après la notification officielle aux pays du Mercosur ayant approuvé l'accord, soit en pratique le 1er mai. Le Brésil, le Paraguay et le nouveau membre, la Bolivie, doivent encore ratifier le texte.

Cette application provisoire intervient donc sans l'approbation du Parlement européen. Celui-ci ne se prononcera qu'après l'arrêt de la Cour de justice concernant l'application définitive de l'accord. Le renvoi à la Cour suspend le processus de ratification en Europe pendant environ un an et demi, mais la Commission européenne conserve le droit d'appliquer provisoirement les dispositions commerciales, notamment la suppression des droits de douane.

Cette possibilité a été créée par von der Leyen en septembre 2025, lorsqu'elle a constaté la montée des résistances et a scindé le dossier, lui permettant ainsi de faire entrer en vigueur "à titre temporaire" le volet commercial.

Von der Leyen affirme que Bruxelles "continuera à travailler en étroite collaboration avec toutes les institutions européennes, les États membres et les parties prenantes afin de garantir un processus fluide et transparent". Une déclaration que nous accueillons avec beaucoup de prudence. La réaction française a d'ailleurs été très ferme : le Président de la République et le Ministre de l'Agriculture ont dénoncé un "mépris du respect dû à la décision du Parlement européen". Certaines organisations patronales belges et la fédération européenne du secteur laitier se réjouissent de cette entrée en vigueur provisoire. Contre toute logique?

La CBB continuera de suivre ce dossier de près et de maintenir les contacts nécessaires, tant au niveau belge qu'europpéen, afin d'obtenir les ajustements indispensables.

INSTITUT ROYAL BELGE POUR L'AMÉLIORATION DE LA BETTERAVE ASBL
Molenstraat 45, B-3300 Tienen—info@irbab.be—www.irbab-kbivb.be



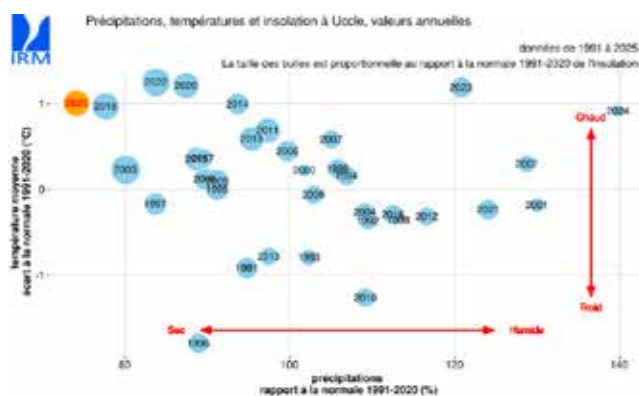
Techniques culturales betteravières

PVBC - PROGRAMME VULGARISATION BETTERAVE-CHICORÉE, DANS LE CADRE DES CENTRES PILOTES

FAR-Memo 2026

Le printemps de la saison 2025 a été marqué par des conditions météorologiques chaudes et sèches. Cela a permis de commencer les semis de betteraves dès la mi-mars. Fin mars, début avril, on estimait que près de 90 % de la superficie en betteraves sucrières était déjà semée.

La période chaude et sèche qui a suivi peu après le semis a entraî-



Bilan 2025 en termes de précipitations, températures et insolation à Uccle (source: IRM)

né, par endroits, des levées échelonnées. Cela a eu une influence directe sur la lutte contre les adventices.



Levée échelonnée

Afin de maximiser la levée des betteraves

dans ce cas, il est important de privilégier des herbicides très sélectifs qui ne nuisent pas au développement des betteraves en cours de levée. En même temps, le respect d'intervalles courts est crucial pour maintenir la population d'adventices sous contrôle.

Un exemple de mélange avec lequel on peut déjà commencer pendant la levée des betteraves :

- « Betanal » 0,8 – 1,0 l/ha
- « Tramet » 0,2 l/ha
- « Goltix » 0,5 – 0,75 l/ha

Complété par 0,5 l/ha d'huile végétale.

Les deux premiers traitements après la levée sont cruciaux. Il est donc recommandé de répéter ce traitement après 6 à 8 jours. Le résultat du premier FAR ne sera visible que peu après le second. L'application d'un traitement de prélevée peut également constituer un avantage important dans ce cas.

Réglementation

Réduction de la dérive

En Wallonie, depuis le 1er janvier 2026, l'utilisation de matériel de pulvérisation permettant une réduction de la dérive d'au moins 75 % est obligatoire. L'augmentation du pourcentage de réduction de dérive diminue non seulement le risque de contamination des eaux de surface, mais permet également de réduire les zones tampons spécifiques aux produits.

Concrètement, il est possible d'augmenter le pourcentage de réduction de dérive grâce à une technique spécifique, telle que la pulvérisation avec assistance d'air ou rampe couverte, ou encore la pulvérisation en bandes. L'utilisation de buses présentant un taux de réduction de dérive de 75 % constitue également une option.

Choix des buses

La liste des buses homologuées est très longue et il n'est pas toujours simple de choisir la bonne. Étant donné qu'en Wallonie nous évoluons vers 75 %, nous énumérons quelques buses possibles pour les tailles les plus courantes (ISO 03 & ISO 04). Pour les tailles supérieures, plusieurs possibilités existent.

Les buses de cette classe de réduction de dérive ont toutes une pression de travail optimale comprise entre 3,5 et 4 bars. Pour de nombreux agriculteurs, cela impliquera un volume de pulvérisation plus élevé ou une vitesse d'avancement accrue. Les tableaux de pulvérisation ou calculateurs de buses permettent d'évaluer l'impact pour votre situation.

Pour plus d'informations sur les techniques et buses anti-dérive, consultez le site de Phytoweb : www.phytoweb.be



Choix des buses

Système Conviso One®

Depuis 2025, de nouvelles conditions s'appliquent à l'utilisation de Conviso® One. Il existe deux modes d'application : soit un traitement en plein, soit deux applications localisées.

1 application unique

Une application à 1 l/ha est autorisée au stade BBCH 10-12, du déploiement de la première feuille jusqu'au stade 2 feuilles des betteraves.

- Zone tampon de 20 m
- Technique de réduction de la dérive de 90 %

2 applications

Deux applications à 0,5 l/ha sont autorisées si :

- Elles sont réalisées au stade BBCH 10-18 (de la première feuille jusqu'au stade 8 feuilles).
- Pulvérisation en bandes : max. 60 % de la superficie de la parcelle est traité
- Zone tampon de 20 m
- Technique de réduction de la dérive de 75 %

Il reste extrêmement important de suivre attentivement les parcelles et de traiter au plus tard au stade 2 feuilles du chénopode. Il est fortement recommandé d'appliquer Conviso® One en mélange avec au moins un herbicide ayant un autre mode d'action afin d'éviter le développement de résistances.

Ce système ne peut évidemment être utilisé qu'avec des variétés Conviso Smart. Il faut également être attentif à la dérive vers des parcelles voisines semées avec des variétés classiques.

Pulvérisation en bande : que faire dans l'inter-rang ?

Deux possibilités pour l'inter-rang :

- **Désherbage mécanique** : possible si les conditions climatiques sont favorables. Des conditions sèches pendant et après l'intervention sont nécessaires. La pulvérisation en bandes peut être combinée avec un binage pour limiter les passages et les coûts. Il est toutefois conseillé d'appliquer un herbicide racinaire avant la fermeture des rangs pour assurer une rémanence.

- **Traitement FAR classique** : le traitement localisé de Conviso® One peut être combiné avec des traitements FAR en plein champ. Il est important de travailler sur de jeunes adventices au stade cotylédonaire.

Application unique : comment garder la parcelle propre jusqu'à la fermeture des lignes

Une application unique de Conviso® One avant le stade 2 feuilles ne suffira souvent pas à maintenir la parcelle propre jusqu'à la fermeture des rangs. Après ce traitement, il sera nécessaire de poursuivre selon un schéma FAR classique.

Un exemple de programme possible :

- **T1 (stade 2 feuilles chénopodes)** : 1L/ha Conviso® One + 1,5L 'Bétanal' + 0,3L 'Tramat' + (0,5L 'Goltix') + 0,5L/ha huile
- **T2 (à l'émergence de nouvelles adventices)** : 1-1,2L 'Bétanal' + 0,3L 'Tramat' + 0,5L 'Goltix' + 0,5 L/ha huile
- **T3 (traitement de rémanence)** : 0,6L 'Frontier Elite' + 0,1L 'Centium'

Développement de résistances aux herbicides ALS

On observe de plus en plus de cas de résistance aux herbicides ALS chez certaines adventices. Cela est en partie dû à l'augmentation de leur utilisation dans la rotation. Il est crucial de mélanger avec des herbicides ayant un autre mode d'action. En cas de suspicion de résistance, il est fortement déconseillé de continuer à utiliser Conviso® One.

Sur les parcelles fortement infestées (camomille, chénopode, anthriscus...), un traitement de prélevée peut être recommandé pour limiter le risque de résistance.

Sur les parcelles avec une pression importante d'adventices problématiques (matricaire, chénopode, petite cigüe), il peut être judicieux d'effectuer un traitement en pré-levée afin de limiter le risque de développement de résistance.



Matricaire ayant survécu à une pulvérisation de Conviso® One et diagnostiquée résistante après analyse.

Système FAR

Pré-émergence

Un traitement de prélevée peut être intéressant pour limiter dès le départ la levée des dicotylées ou faciliter la post-levée, notamment en cas :

- de semis précoce
- de forte pression adventice
- d'adventices difficiles à lutter en post-levée

Pour les semis tardifs, et lors de la levée lente des betteraves, il est souvent moins intéressant d'avoir recour à un traitement de pré-émergence.

Nous recommandons d'appliquer dans les 48 heures suivant le semis.

Flore attendue	Produit	Dose/ha (sol normal))
Matricaire	Goltix SC	2 l/ha
et chénopode	Centium 36 CS	0,050 l/ha
Gaillet, matricaire, petite cigüe	Goltix Queen Kezuro	1,5—3,0 l/ha

Attention à l'utilisation de « Centium » : déconseillé en sols légers. En cas de fortes pluies, adaptez la dose. Dose maximale totale (pré + post) : 0,2 l/ha.

Lutte contre les graminées

Pré-émergence

La lutte contre les graminées devient de plus en plus problématique dans l'ensemble de la rotation. En betteraves sucrières, il est possible de commencer en prélevée en cas de fortes populations attendues ou de risque de graminées résistantes, avec des produits à base d'éthofumésate. L'ajout d'un traitement de pré-émergence permet de faciliter la lutte en post-émergence.

flore	produit	dose
Graminée annuelle, vulpin, paturin, wind-halm, repousse de céréales	Metafol Super, Torero Metamitron/ éthofumésate (350/150)	2 l/ha

Dose max. d'éthofumésate: 1 kg / 36 mois.

Post-émergence

Peut être combinée avec les passages FAR ou appliquée seule.

- Jeunes graminées : 2 applications à faible dose suffisent.
- Graminées plus développées (3-4 feuilles ou début tallage) : traitement séparé conseillé.

Points d'attention :

- En cas de vulpin ou ray-grass : éviter le fractionnement, appliquer la dose pleine. Si cas de résistance, utiliser la famille des -dim.
- Respecter un intervalle d'environ 5 jours entre FAR et traitement graminées.
- En cas de résistance : privilégier Focus Plus ou Centurion à dose pleine.

Adjuvants

Appliquer de préférence par temps poussant, sol humide et humidité relative > 60 %. L'ajout d'adjuvants peut améliorer l'efficacité. Outre l'huile de colza estérifiée, **Trend 90** et **Dash** peuvent être utilisés. En conditions difficiles, des adjuvants à base de sulfate d'ammonium (**Ampli**) peuvent renforcer l'efficacité.

S'il y a une forte prévalence de ray-grass ou vulpin, il est possible d'ajouter une dose de Frontier Elite (0,4 L/ha) pour renforcer l'efficacité. Une humidité suffisante du sol est néanmoins nécessaire. Dans ce cas, tenez compte du stade BBCH de la betterave afin de ne pas engendrer des dégâts sur la culture.



Les problèmes de ray-grass potentiellement résistants augmentent progressivement.

Lutte contre les dicotylédones

Pendant ou après la levée des betteraves, dès l'observation des premières levées d'adventices, il convient de commencer le premier traitement FAR. Il est préférable, surtout en phase initiale, de démarrer avec un mélange sélectif à base de Bétanal, Tramat et Goltix :

Type de graminée		Folle avoine, panic, graminée annuelle	Vulpin, ray-grass	Chiendent
Stade des graminées		3-feuilles	3-feuilles à début tallage	-
Agil	propaquizafop 100g/l	2 x 0,2 - 0,3 l/ha	0,75 - 1,2 l/ha	1,5 l/ha of 2 x 0,75 l/ha
Targa Megamax, Queen 50 EC	quizalofop-P-ethyl 50g/l	2 x 0,25 - 0,4 l/ha	1,25 - 1,5 l/ha	2 x 1,5 l/ha of 1 x 3 l/ha
Fusilade Max	fluazifop-P-butyl 125g/l	2 x 0,5 l/ha	1 - 1,5 l/ha	3 l/ha
Pantera	quizalofop-P-tefuryl 40g/l	2,25 l/ha	2,25 l/ha	2,25 l/ha
Centurion	clethodime 240 g/l	2 x 0,15 l/ha	0,3 - 0,4 l/ha	2 x 0,75 l/ha of 1 x 1,5 l/ha
Select Prim	clethodime 120 g/l	2 x 0,5 l/ha	1 l/ha	2 x 1,25 l/ha of 1 x 2,5 l/ha
Focus Plus	cycloxydime 100 g/l	2 l/ha	2 l/ha	4-5 l/ha

- « Betanal » : 0,8 l/ha
- « Tramet » : 0,2 l/ha (ne pas dépasser 0,3 l/ha au stade cotylédonnaire des betteraves)
- « Goltix » : 0,5 l/ha
- Huile : 0,5 l/ha

En conditions sèches et en cas de forte pression d'adventices, la dose du produit de contact (Betanal) peut être augmentée de 50 %.

Les 2 à 3 premiers traitements sont extrêmement importants ; il est donc essentiel de renouveler l'application après 6 à 8 jours (maximum).

À la page suivante, vous trouverez un aperçu de l'efficacité des substances actives sur les adventices les plus courantes. À gauche du tableau figurent le phénomédiophame, l'éthofumésate et le métamitron, qui constituent la base de la lutte. À droite se trouvent les substances actives permettant de renforcer le pro-

gramme FAR. Le tableau permet donc d'évaluer l'effet potentiel du mélange en cuve que vous composez sur les adventices présentes dans votre parcelle.

Points d'attention lors de l'ajout de certains partenaires

>> **VENZAR 500 SC**: « Venzar » peut être utilisé dès le stade BBCH 10 en cas de problèmes d'arrose étalée. Ne pas surdoser (0,1 l/ha au FAR 1). Reporter son utilisation en cas de levée échelonnée. Adapter la dose en conditions humides et sur sols légers. Dose totale maximale : 1 l/ha.

>> **CENTIUM 36 CS**: « Centium » est homologué en post-levée à partir du stade BBCH 12 des betteraves. Doser prudemment en fractions de 20 à maximum 30 ml/ha. Son utilisation peut provoquer une décoloration blanchâtre, d'autant plus marquée que l'application est précoce.

Lorsque « Venzar » et « Centium » sont tous deux utilisés dans le programme, privilégier « Venzar » aux FAR 1 & 2, et n'introduire « Centium » qu'aux FAR 3 & 4. Pour une action résiduelle suffisante de « Centium », la dose cumulée sur l'ensemble du programme doit atteindre 120 à 150 ml/ha. Une bonne persistance peut être obtenue par un traitement final avec « Frontier Elite » 0,4 l/ha + « Centium » 0,1 l/ha. **Dose totale maximale : 0,2 l/ha.**

>> **FRONTIER ELITE**: Peut être ajouté à la bouillie à partir du stade 4 feuilles des betteraves, jamais avant. **Maximum 1 kg de dmta-P/ha/12 mois.**

>> **MATRIGON**: « Matrigon » peut être utilisé à partir du stade BBCH 12 des betteraves. Toujours appliquer par temps poussant sur une période prolongée. En mélange dans le FAR : fraction de maximum 0,5 l/ha. En solo : peut être utilisé contre les chardons ou les repousses de chicorée. Dans ces cas, 1,2 à 1,5 l/ha + huile est recommandé.

>> **QUINMERAC**: Le quinmérac est présent notamment dans « Kezuro », « Goltix Queen » et « Tanaris » en combinaison avec le métamitron ou le dmta-P. Depuis 2025, il est également disponible seul dans le produit « **Quindaplus** ». « Quindaplus » peut être appliqué en prélevée. S'il est utilisé en prélevée, il ne peut plus être utilisé en post-levée.

Prélevée : **max. 0,72 l/ha**, toujours en combinaison avec un herbicide ayant un autre mode d'action.

Post-levée : fractionner 0,24-0,4 l/ha, **max. 0,96 l/ha/culture.**

Désherbage mécanique

Le désherbage mécanique (ou désherbage combiné) peut être envisagé en fonction des conditions climatiques. L'utilisation d'un système de guidage (GPS-RTK) peut améliorer la capacité de travail et le confort d'utilisation.

Conditions importantes :

- Lit de semences : un lit parfaitement plat est indispensable pour un résultat satisfaisant.
- Conditions sèches pendant l'intervention et jusqu'à 2 jours après le passage.
- Réglage précis du matériel.

Stratégies

Combinaison désherbage chimique + mécanique entre les rangs:

Dans ce cas, l'avant-dernier passage chimique peut souvent être remplacé par un binage. Cette stratégie est déjà largement appliquée et constitue un bon moyen de maîtriser les adventices plus développées juste avant le traitement de rémanence.

Désherbage mécanique dans le rang et entre les rangs

Il est conseillé de commencer par 2 à 3 pulvérisations en plein champ afin de donner à la culture une avance suffisante sur les adventices. Ensuite, on peut intervenir avec du matériel de précision (bineuse avec système de guidage, socs en L, doigts bineurs, herse étrille) pour déraciner les petites adventices dans le rang et entre les rangs.

Pulvérisation en bandes (band spraying)

La pulvérisation en bandes consiste en une application localisée d'herbicides dans le rang de culture. L'objectif est de limiter l'usage des produits chimiques à la ligne de culture, tandis que l'interrang est géré mécaniquement.



La pulvérisation en bandes offre des possibilités de réduction de l'utilisation d'herbicides et permet un désherbage efficace (et sûr) dans les rangs

Substance active	phenmédiaphame (160 g/l)	éthofumésate (500 g/l)	métamitron (700 g/l)	quinmérac	lénacile (500 g/l)	dmta-p (720 g/l)	dmta-p + quinmérac	clomazone (360 g/l)	clopyralide (100 g/l)
Produit	Corzal SC, Be- tasana SC	Ethomat 500, Kemiron	Goltix SC, Target SC	Quindaplus, Goltix Queen, Kezuro	Venzar 500 SC	Frontier Elite, Arun- do	Tanaris	Centium 36 CS, Sirtaki	Matrignon, Vivendi
dose	0,8 - 1,2 l/ha	0,2 - 0,3 l/ha	0,5 - 0,75 l/ ha	In mengsel of solo	0,1 - 0,15 l/ha	0,4 - 0,6 l/ ha	0,3 - 0,6 l/ ha	0,020 - 0,030 l/ha	0,3 - 0,5 l/ ha
adventice	4	2	4	2	3	2	2	2	2
arroche étalée	3	2	4	3	4	3	3	3	3
chénopode	3	2	4	3	4	4	4	3	3
fumeterre	1	4	3	3	3	3	4	4	2
gaillet	4	2	4	3	3	4	4	3	4
galinsoga	5	0	3	5	5	5	5	5	5
lamier pourpre	1	0	4	4	4	4	4	4	4
matricaire	2	4	0	2	3	3	4	3	0
mercuriale	4	5	5	5	5	5	5	5	5
mouron des oiseaux	3	2	3	1	3	2	2	1	1
moutarde des champs	3	2	4	4	4	4	4	4	4
pensée des champs	1	1	4	3	3	3	4	4	4
petite ciguë	1	1	2	1	2	1	1	4	2
renouée des oiseaux	3	2	2	3	4	3	3	4	4
renouée faux-liseron	3	3	4	3	4	4	4	4	4
renouée persicaire	2	1	4	3	4	3	3	3	3
repousse de colza	2	1	5	4	4	4	5	4	4
senéçon	2	1	4	4	4	4	5	4	4
véronique	2	1	4	4	3	4	5	3	3

0 = pas sensible
5 = très sensible

Renfort FAR

+

BASE

INSTITUT ROYAL BELGE POUR L'AMÉLIORATION DE LA BETTERAVE ASBL
Molenstraat 45, B-3300 Tienen—info@irbab.be—www.irbab-kbivb.be

Numéro Spécial Chicorées

PVBC - PROGRAMME VULGARISATION BETTERAVE-CHICORÉE, DANS LE CADRE DES CENTRES PILOTES



Désherbage en chicorée (ALS2): stratégie et choix des produits

Première année du système ALS2 : premiers enseignements et ajustements

La campagne 2025 constituait la première année complète d'utilisation du système ALS2 en chicorée. Le dispositif a globalement donné satisfaction, avec un bon contrôle de la majorité des adventices. Des limites sont toutefois apparues, notamment pour la gestion des chénopodes en cas de fortes pressions ou de levées échelonnées. Par ailleurs, quelques espèces continuent de poser problème, comme les renouées, les laitrons et l'aethusa. Ces observations justifient la poursuite des essais afin d'adapter et de renforcer le schéma de désherbage avec de nouvelles solutions.

En 2026, une nouvelle molécule est agréée en chicorée : l'halauxifène-méthyl, commercialisé sous le nom de Viballa. Cette hormone auxinique constitue un levier supplémentaire contre le chénopode en post-émergence. Elle est autorisée du stade une feuille à huit feuilles, avec une recommandation d'intervention à partir de deux feuilles. À ce stade, son usage est principalement ciblé sur le chénopode ; des essais sont en cours pour préciser son spectre d'action.

Viballa doit être appliqué seul, sans mélange avec les sulfonyles en raison de risques d'antagonisme. Les interventions doivent être décalées de trois à quatre jours par rapport au traitement habituel. Son action étant cumulative, il est indispensable de respecter la dose totale prévue : 0,125 l/ha au premier passage, puis 0,25 l/ha aux suivants, sans dépasser cette dose par application ni un total de 1 l/ha sur la culture.

Autre évolution notable pour la saison 2026 : le Stomp Aqua bénéficie d'une autorisation d'urgence de 120 jours pour une application incorporée contre les dicotylées annuelles. Cette autorisation est effective du 1er mars au 28 juin. Cette solution vient renforcer le schéma de désherbage, notamment en pré-semis, en apportant une action complémentaire sur un large spectre d'adventices

Schéma 2026 en chicorée ALS2 : recommandations pratiques et points d'attention

L'incorporation du Boa avant semis constitue un levier clé du programme 2026. Elle est autorisée à raison de maximum 0,375 l/ha mais il est conseillé de se limiter à 0,325 l/ha. Cette intervention permet de sécuriser le désherbage dès l'implantation. L'ajout de 2 l/ha de Stomp Aqua peut compléter utilement cette stratégie en pré-semis.

En post-levée, le schéma repose sur trois applications de Titus à 15-20 g/ha, sans dépasser 60 g/ha au total ni 30 g/ha par passage (dose élevée déconseillée en raison du risque de frein sur la culture). Le programme peut être ajusté avec un complément de Boa en fonction de la pression des adventices, en veillant à ne pas dépasser 0,75 l/ha par culture, et idéalement à rester dans une fourchette de 0,55 à 0,60 l/ha pour limiter les risques de phytotoxicité.

Dans une optique de gestion des résistances, l'intégration d'éthofumésate peut renforcer l'efficacité, notamment en présence de mercuriale annuelle. L'AZ 500 reste également à maintenir dans le programme selon les recommandations habituelles.

Enfin, il convient de rappeler que la dose totale de Boa ne peut excéder 0,75 l/ha par culture. En ce qui concerne les cultures suivantes, seules les céréales d'hiver ou un maïs implanté au printemps suivant sont envisageables, avec un délai minimal de 90 jours entre le traitement et l'implantation. Un labour est également vivement conseillé. En cas d'abandon de la culture, un labour préalable est conseillé avant toute réimplantation. Le remplacement direct n'est possible que par une chicorée, une betterave Smart ou une pomme de terre ; l'implantation d'un maïs dans ce contexte est à proscrire.

Produit ^(*)	Dose/ha	Adventices visées	Application	Remarques
T1: PRESEMIS				
BOA	0,325 - 0,375 L	Multiples dicotylédones annuelles et vivaces.	Incorporer à une profondeur de 5 à 8 cm, à l'aide d'un outil de type 'dents vibrantes' avec rouleau émietteur. L'utilisation d'une herse rotative n'est pas recommandée.	Possibilité de l'incorporer en faux semis plusieurs semaines avant les semis. Il est conseillé de ne pas laisser le lit de semence se dessécher complètement.
T2: PRE-EMERGENCE				
'KERB'	1 - 1,250 L	Graminées annuelles et vivaces et certaines dicotylédones.	Par temps sec, en soirée, quand l'évaporation est minimale, et en utilisant un volume d'eau suffisant. De préférence directement après le semis à cause de la persistance du produit dans le sol et pour profiter au maximum de l'humidité du sol.	Efficacité fortement dépendante de l'humidité du sol (faible solubilité). Attention à la dose total en cas de non labour pour la céréale qui suit.
+ BOA* (facultatif)	0 - 0,250 L	Multiples dicotylédones annuelles et vivaces.	*Application si le BOA n'a pas été appliqué en PRESEMIS	
T3a: En cas de levée hétérogène de la chicorée 1° POSTEMERGENCE au stade LEVEE-COTYLEDON de la chicorée				
'KERB'	0,250 L			Max. 1250 g propyzamide/ha/12 mois
+ TITUS	15 - 20 g	Présence de chénopodes, matricaires en graminées		Dose totale maximale: 60 g/ha
+ BOA	50 - 80 ml	Matricaire, capselle, chénopode, datura, galinsoge, morelle noire, séneçon, sené, renouée des oiseaux	Dose en fonction de la pression des adventices sur la parcelle!	Risque de phytotoxicité en cas de terre légère et ou forte pluviométrie et température froide!
+ 'TREND 90' / 'VIVOLT'	0,1 % (H ₂ O)		Mouillant pour renforcer l'action de contact du Titus	100ml/100 L d'eau
OU T3b: En cas de levée homogène de la chicorée 1° POSTEMERGENCE au stade COTYLEDON à 1 VRAIE FEUILLE dès que 6 à 7 chicorées au stade cotylédon à 1 vraie feuille sont présentes par mètre courant				
TITUS	15 - 20 g	Chénopode, matricaire, graminées, ...		
+ 'KERB'	0,250 L	Graminées annuelles et vivaces et certaines dicotylédones.		Max. 1250 g propyzamide/ha/12 mois
+ BOA (facultatif)	50 - 80 ml	Matricaire, capselle, chénopode, datura, galinsoge, morelle noire, séneçon, sené, renouée des oiseaux	Fractionner: basses doses dès le stade précoce pour une bonne efficacité. Pour séneçon fractionner 100-200 ml dès le stade précoce. Max 0,75 l/ha	
ou + 'AZ 500' (facultatif)	25 - 50 ml	Composées, crucifères, véronique, lamier, pensée des champs	Dose totale AZ500 maximale: 200 ml/ha	Forte dépendance de l'humidité du sol (faible solubilité), mais risque de phytotoxicité après forte pluie, attention également en sol léger. Eviter le stade cotylédonnaire.
'TREND 90' / 'VIVOLT'	0,1 % (H ₂ O)		Mouillant pour renforcer l'action de contact du Titus	100ml/100 L d'eau
T4: POSTEMERGENCE à partir du stade 1 à 2 vraies feuilles				
OPTION 1 (flore « facile » et faible germination des adventices entre la levée de la chicorée et la 1ère application de post-levée)				
TITUS	20 g			Dose totale maximale: 60 g/ha
+ 'KERB'	0,25 L			
+ 'AZ'	50 - 75 ml			Attention aux fortes doses de 'AZ' et à toute précipitation peu de temps après le traitement
+ BOA	80 - 100 ml			
+ 'TREND 90' / 'VIVOLT'	0,1 % (H ₂ O)			100ml/100 L d'eau

T4: POSTEMERGENCE à partir du stade 1 à 2 vraies feuilles				
OPTION 2 (germination rapide des adventices entre la levée de la chicorée et la 1ère application de post-levée)				
TITUS	20 - (30*) g			*En cas de levée rapide et massive de nouvelles adventices (dose totale maximale: 60g/ha)
+ 'KERB'	0,25 L			
+ BOA	0,1 - 0,2 L			Dose en fonction de la pression des adventices au moment du traitement.
ou + 'AZ 500'	50 - 75 ml			Attention aux fortes doses de 'AZ' et à toute précipitation peu de temps après le traitement
ou + 'TRAMAT SC'	50 - 100 ml	Mercuriale	Dose totale maximale: 0,2 L/ha	Si présence de mercuriales principalement, mais peut également être intéressant comme valeur ajoutée au schéma.
+ 'TREND 90' / 'VIVOLT'	0,10%		Mouillant qui renforce l'action des herbicides de contact.	100ml/100 L d'eau
T5: POSTEMERGENCE à partir du stade 3 à 4 vraies feuilles				
TITUS	20 g			Dose totale maximale: 60 g/ha
+ 'KERB'	0,25 L			
+ BOA	0,1 - 0,2 L		Dose en fonction de la pression des adventices au moment du traitement.	Dose totale maximale: 0,75 l/ha
+ 'FRONTIERELITE'	0,35 L			Dose totale maximale: 1 L/ha/culture
ou + 'TRAMAT SC'	50-100 ml	Mercuriale	Dose totale maximale: 0,2 L/ha	Si présence de mercuriales principalement, mais peut également être intéressant comme valeur ajoutée au schéma.
+ 'TREND 90' / 'VIVOLT'	0,1 % (H ₂ O)		Mouillant qui renforce l'action des herbicides de contact.	100ml/100 L d'eau
T6a - Lorsque la terre est propre: POSTEMERGENCE à partir du stade				
<i>Engrais éventuel avant l'apport de 'AZ' et/ou de 'FRONTIERELITE' ci-dessous</i>				
<i>Attention à la parfaite efficacité de la pulvérisation: type de jet, pression et quantité d'eau pour effet brouillard maximum.</i>				
'AZ 500'	Dose pour arriver à un total de 200 mL			Pas de 'AZ' après le stade 6-feuilles
ou 'FRONTIERELITE'	Dose pour arriver à un total de 1 L (maximum 0,6 l/ha/application)		Levées tardives de morelle noire, matricaire, galinsoge, séneçon ou graminées estivales.	Pas de 'FRONTIERELITE' après le stade 8 feuilles et la chicorée
T6b - Lorsque la terre n'est pas propre—nouvelles levées: POSTEMERGENCE à partir du stade 4 à 6 VRAIES FEUILLES				
BOA	0,1 - 0,2 L		Dose en fonction de la pression des adventices au moment du traitement.	Dose totale maximale: 0,75 l/ha
+ 'FRONTIERELITE'	0,2 - 0,4 L	Petite ciguë, mercuriale, morelle noire, matricaire, galinsoge, laitron, séneçon	Dose maximale par traitement: 0,6 L/ha	Dose totale maximale: 1 L/ha/culture, pas de 'FRONTIERELITE' après le stade 8 feuilles
+ 'TRAMAT SC' (facultatif)	50-100 ml	Mercuriale, Petite ciguë, fumeterre		Dose totale maximale: 0,2 L/ha Si présence de mercuriales principalement, mais peut également être intéressant comme valeur ajoutée au schéma.
+ 'TREND 90' / 'VIVOLT'	0,1% (H ₂ O)		Mouillant qui renforce l'action des herbicides de contact.	Pas d'ethofumesate après le stade 8-feuilles de la chicorée 100ml/100 L d'eau
T7 – suite de T6b POSTEMERGENCE stade 8 VRAIES FEUILLES maximum				
<i>Engrais correctif avant l'apport de 'FRONTIERELITE' ci-dessous</i>				
'FRONTIERELITE'	Dose pour arriver à un total de 1 L (maximum!)			Pas de 'FRONTIERELITE' après le stade 8-feuilles.
<p>Mise en garde: Le suivi des recommandations présentées se fait sous la responsabilité de l'utilisateur. L'IRBAB ne peut être tenu responsable pour les dégâts à la culture ou pour un manque d'efficacité. LIRE ATTENTIVEMENT LES ETIQUETTES DES PRODUITS AVANT DE LES UTILISER!</p> <p>(* 1) Afin de ne pas surcharger le tableau de noms de produits génériques, nous n'y mentionnons que le nom commercial du premier produit développé (entre apostrophes).</p>				

Nous vivons au rythme des saisons

Par une lumineuse journée de printemps, le soleil annonce une nouvelle saison de croissance à Pajottegem. Dans la cour d'Agri Vanderroost, une activité paisible règne. Les machines sont prêtes, les parcelles sont planifiées et, au loin, les jeunes céréales colorent les champs d'un vert éclatant. Koen Vanderroost et Eveline Dedoncker nous accueillent entre deux tâches. Leur histoire est celle d'une famille, d'un esprit entrepreneurial et d'un profond attachement à l'agriculture – et en particulier à la culture de la betterave.

Isabelle Roelandts



Biographie

Koen Vanderroost (°1983) a grandi dans une famille d'agriculteurs et a suivi l'école d'agriculture à Audegarde. Eveline Dedoncker (°1985) est également issue d'un milieu agricole et a obtenu un diplôme d'ingénieure industriel en agronomie. Chez chacun d'eux, la passion pour le secteur est profondément ancrée.

Koen et Eveline ont trois enfants : Tom (17 ans), Laure (15 ans) et Julie (11 ans). Toute la famille vit au rythme de l'exploitation agricole.

Pouvez-vous vous présenter brièvement ?

Eveline : « Nous venons tous les deux d'une famille d'agriculteurs, donc nous avons grandi dans ce milieu. J'ai choisi de suivre des études d'ingénieure industriel en agronomie. »

Koen : « J'ai étudié à l'école d'agriculture d'Audegarde. En 2011, nous avons démarré avec notre propre numéro d'exploitation. Ce site a été développé en 2013, après la reprise des cultures de plein champ des parents d'Eveline et des activités de pulvérisation en travaux agricoles. En 2019, nous avons repris une partie de l'entreprise familiale de travaux agricoles et créé Agri Vanderroost. Depuis 2023, avec mes parents, nous commercialisons des produits phytosanitaires et des semences sous le nom de Fyto Vanderroost. »

À quoi ressemble aujourd'hui votre exploitation ?

Koen : « Nous combinons trois piliers : les travaux agricoles, les grandes cultures et le commerce phytosanitaire. En 2011, on a lancé notre propre exploitation agricole. Deux ans plus tard, en 2013, on a construit notre premier hangar sur le site actuel à Pajottegem, après une première reprise. En 2019, on a développé encore nos activités en reprenant partiellement l'entreprise familiale de travaux agricoles, développée depuis trois générations. Par ailleurs, mes parents ont créé Fyto Vanderroost, qui constitue aujourd'hui encore, pour sa deuxième génération, un pilier important de l'entreprise. »

Eveline : « Nous cultivons des céréales et des betteraves sucrières. Ensemble, nous cultivons entre 17 et 18 hectares de betteraves. La vente de foin et de paille, qui était au départ un hobby, est devenue plus importante et constitue également une activité significative de notre branche grandes cultures. »

Koen : « Dans les travaux agricoles, nous disposons de dix moissonneuses-batteuses et de nombreuses machines spécialisées pour le semis,

l'arrachage, la pulvérisation et la fertilisation. Nous travaillons avec deux employés fixes, complétés par l'aide de mes parents et de travailleurs saisonniers. »

Comment la culture de la betterave s'intègre-t-elle dans votre rotation ?

Koen : « Nous travaillons avec une rotation de trois ans de céréales et une année de betteraves. Le quota s'est construit historiquement au sein de la famille. »

Eveline : « La betterave reste une culture importante dans notre région. Les nouvelles cultures ou alternatives ne sont, à ce jour, ni assez rentables ni suffisamment stables. »

Comment s'est déroulée la campagne betteravière cette année ?

Koen : « Techniquement, ce fut une belle année, avec de bons rendements et une bonne qualité. Mais l'histoire ne s'arrête pas là. Le prix du sucre était bas, et c'est frustrant. Ces dernières années, nous observons souvent le même schéma : soit le prix est bon mais les rendements sont plus faibles à cause de conditions météorologiques difficiles, soit, comme cette année, les rendements sont bons mais le prix du sucre est sous pression. Il est rare que les deux soient favorables en même temps. »

En tant qu'agriculteur, on peut faire tout son possible au champ, mais on n'a aucune influence sur le prix du marché mondial.

Eveline : « Cela rend la situation financière difficile à prévoir. En tant qu'agriculteur, on peut faire tout son possible au champ, investir dans de bonnes variétés, dans une fertilisation correcte et un suivi rigoureux...

mais on n'a aucune influence sur le prix du marché mondial. »

La réduction des surfaces de 25 % a suscité beaucoup d'inquiétudes. Comment la percevez-vous ?

Koen : « Cela a été un choc. En tant qu'entrepreneur de travaux agricoles, c'est peut-être encore plus compliqué que pour un agriculteur. La campagne devient plus courte et se fera à trois équipes, mais le pic d'activité reste le même pour nous. Il faut autant de machines et de personnel, qui doivent tourner le plus longtemps possible pour rester rentables. Nos investissements sont basés sur 100 % d'activité, pas sur 75 %. Les machines et le personnel ne s'adaptent pas du jour au lendemain. »

Eveline : « On doit parfois prendre des décisions très importantes dans un délai très court. Cela créé beaucoup d'incertitude. »

Vous commercialisez également des produits phytosanitaires. Comment voyez-vous l'évolution de cette activité ?

Eveline : « Pour nous, le point de départ du commerce phytosanitaire est toujours agronomique et pas simplement commercial. Chaque hiver, nous rendons visite à nos clients. Nous passons en revue leur plan de culture, nous examinons les parcelles et réfléchissons avec eux au choix des variétés, à la fertilisation et à la protection des cultures. Cela va bien au-delà de la simple vente de produits. Avec les travaux agricoles, nous pouvons réellement suivre les cultures de A à Z. C'est ce qui rend le travail particulièrement intéressant. »

Koen : « Mon père, Paul Vanderroost, a lancé cette activité en véritable homme de terrain. C'est de sa passion qu'est né Fyto Vanderroost. Moi, je suis plutôt l'homme des machines. Eveline, comme mon père, s'occupe davantage du suivi des cultures. La connaissance agronomique reste essentielle. Quand on prodigue des conseils, ils doivent être fondés. Il faut avoir vu le champ. »



Photo: Agri Vanderroost

Eveline : « La pression administrative a fortement augmenté ces dernières années. Avec ma belle-mère, nous gérons toute l'administration de l'entreprise. Aujourd'hui, plus que jamais, tout doit être enregistré : fertilisation, registre numérique des cultures, inventaire des parcelles sur carte... Ce sont souvent des obligations qui demandent énormément de temps. »

La pression administrative a fortement augmenté ces dernières années.

Koen : « La Belgique veut souvent être le meilleur élève en matière de réglementation. Mais en même temps, nous devons concurrencer des produits provenant de pays où les normes sont différentes. À long terme, ce n'est plus tenable. La disparition progressive de certaines matières actives nous inquiète beaucoup. »

Eveline : « Notre plus grande inquiétude est de savoir si nous pourrions continuer à produire de

la même manière. Avec la même qualité. Pourrions-nous garder nos parcelles aussi propres ? Le désherbage mécanique est une alternative, mais il n'est pas toujours aussi sélectif ni aussi efficace. Cela peut parfois entraîner plus de dégâts ou nécessiter davantage de passages dans les champs. »

Quel est votre moment préféré dans la culture de la betterave ?

Koen : « L'arrachage. On suit la culture pendant toute une année – en tant qu'agriculteur, conseiller et entrepreneur – et c'est le moment où l'on voit le résultat de ses choix. »

Eveline : « Souvent, les conditions difficiles créent les plus beaux moments. Le soulagement après une saison compliquée est inoubliable. »

Comment combinez-vous les périodes de forte activité avec la vie de famille ?

Eveline : « Toute la famille suit le mouvement. L'agriculture ne s'arrête pas à 17 heures, donc notre vie familiale suit le rythme des saisons. Les enfants ont grandi entre les machines. Quand ils étaient plus pe-

tits, pendant les périodes chargées, ils faisaient autant de siestes dans le tracteur qu'à la maison. Pendant la campagne, tout se décale : parfois nous mangeons ensemble à midi, et ensuite à nouveau au milieu de la nuit quand tout le monde rentre. Ce sont des moments intenses, mais aussi très chaleureux, qui créent du lien. Laure et Julie aiment préparer quelque chose de bon à manger. On sent qu'elles vivent vraiment avec l'entreprise.

Nous planifions la vie sociale surtout pendant les mois d'hiver. De janvier à mars, nous voyons davantage nos amis. Pendant la saison, ils savent que nous viendrons seulement s'il pleut. Sinon non. C'est normal ici. Nous essayons aussi de prendre du temps pour aller manger au restaurant ensemble, parfois même avec les enfants. L'équilibre reste important. »

Koen : « J'ai toujours dit aux enfants : étudiez, essayez, découvrez. Tom conduit déjà la moissonneuse-batteuse et il est vraiment motivé. Cela vient naturellement quand on grandit dans cet environnement. Ici, ils apprennent à prendre des responsabilités, à travailler ensemble et à persévérer. Ce

sont des choses qu'on n'apprend pas dans les livres. »

Il semble y avoir un fort esprit de communauté autour de votre exploitation. Pourquoi ?

Koen : « C'est indispensable. On ne peut pas fonctionner uniquement de manière commerciale. On a besoin les uns des autres dans les saisons difficiles. »

Eveline : « Nous y attachons beaucoup d'importance. Après les longues journées de récolte, nous prévoyons toujours quelque chose à manger. Les gens passent aussi régulièrement à l'improviste. Pour la jeune génération, c'est très agréable. Les amis de nos enfants viennent volontiers ici et découvrent ainsi ce qui se passe en coulisses. Cela est très apprécié. »

Nous traversons ensemble des saisons difficiles, donc il faut plus qu'une simple relation de travail.

Koen : « Les chauffeurs sont comme des amis. Si l'ambiance n'est pas bonne, on ne trouve plus de personnel. Ma grand-mère était déjà comme ça : tout le monde s'asseyait à table chaque jour. Nous essayons de garder cet esprit. Après la moisson, nous organisons une fête ; après les betteraves, une petite fête de Noël. Nous traversons ensemble des saisons difficiles, donc il faut plus qu'une simple relation de travail. Ce sentiment de communauté nous aide à tenir le coup. »

Quel message souhaitez-vous adresser aux responsables politiques ?

Eveline : « Qu'ils prennent conscience de ce que nous pouvons produire ici : une alimentation de qualité, avec des normes élevées, sur des terres parmi les plus fertiles. »

Koen : « Mais il faut des conditions de concurrence équitables. Si l'Europe continue à sur-réglementer sans règles du jeu identiques pour tous, cela deviendra très compliqué. En bref : sauvez la betterave. Ou plus largement : sauvez l'agriculture. »

Qu'est-ce qui rend ce métier si particulier pour vous ?

Koen : « Pouvoir suivre toute la chaîne, du semis à l'arrachage, procure une immense satisfaction. »

Eveline : « Nous vivons pour nos cultures. C'est plus qu'un métier. C'est ce que nous sommes. »



Photo: Agri Vanderroost

Entre reprise fragile des cours mondiaux et défis structurels en Europe

Alors que le premier trimestre 2026 s'installe, le marché du sucre reste marqué par des dynamiques contrastées. Après des mois de pression sur les prix, les cours mondiaux montrent des signes de stabilisation, tandis que l'Europe fait face à des défis persistants : surplus d'offre, importations croissantes sous régime dérogatoire, et une demande industrielle en berne. Dans ce contexte, les incertitudes géopolitiques ajoutent une couche de complexité, rappelant la sensibilité du secteur aux chocs externes. Tour d'horizon des tendances et des enjeux qui façonnent aujourd'hui le marché sucrier.

Elisa Roiné

Un marché mondial sous tension, entre équilibre précaire et incertitudes géopolitiques

En ce début mars 2026, le marché mondial du sucre montre des signes de reprise timide. Sur le marché à terme de Londres, le sucre blanc, qui avait chuté sous les 320 €/t en février, remonte à 345 €/t ce 4 mars 2026 pour le terme le plus proche (mai 2026).



Graphique du prix mondial du sucre blanc par mois en €/t (prix au 1er terme) – (source : SNFS)

À New York, le sucre brut se maintient entre 14 et 15 cents/livre (307 USD/t), un niveau stable par rapport au mois précédent. Selon l'International Sugar Organisation (ISO), la campagne 2025/2026 devrait atteindre un équilibre global, avec une production et une consommation estimée à 180 millions de tonnes. Cependant,

cette stabilité reste fragile, dépendante de deux facteurs clés : la répartition sucre/éthanol au Brésil et la politique d'exportation indienne.

Le Brésil, premier producteur et exportateur mondial, joue un rôle central. La production de sucre y est directement influencée par les cours du pétrole : lorsque ceux-ci augmentent, les sucreries brésiliennes privilégient la production d'éthanol, réduisant l'offre de sucre et soutenant les prix. À l'inverse, un pétrole bon marché favorise une production accrue de sucre, ce qui exerce une pression à la baisse sur les cours.

L'Europe face à une pression accrue sur les prix

En Europe, les prix du sucre continuent de reculer, passant de 853 €/t en janvier 2024 à 516 €/t en janvier 2026. Cette baisse s'explique par une amélioration des rendements betteraviers, une reprise partielle des importations extra-UE et un ralentissement de la demande industrielle.

Un autre défi majeur pour les producteurs européens est l'augmentation des importations sous le régime de perfectionnement actif (Inward Processing Relief ou IPR). Ce mécanisme, qui permet d'importer du sucre brut sans droits de douane pour transformation en Europe et réexportation, a vu ses volumes exploser : 587 000 tonnes en 2024/2025 (dont 95 % en provenance du Brésil), et déjà 319 000 tonnes de sucre brut entre octobre et décembre 2025, soit une hausse de 75 % par

rapport à l'année précédente sur la même période. Bien que ces importations soient théoriquement destinées à la réexportation, on constate un écart net entre ce qui est importé et ce qui ressort commercialisé. Ce leur volume excédentaire importé sans droits de douane perturbe l'offre locale et accentue davantage la pression sur les prix.

Géopolitique et énergie : des risques supplémentaires pour le marché

Les tensions géopolitiques, notamment entre l'Iran et les États-Unis, ajoutent une couche d'incertitude. Un choc pétrolier pourrait avoir des répercussions en cascade :

- Augmentation des coûts énergétiques, affectant le raffinage, le transport et la logistique.
- Ralentissement économique en Asie, où la Chine, premier importateur mondial de sucre, pourrait réduire sa demande.

Europe : moins de surfaces de betteraves en 2026, pas seulement chez Südzucker.

En Europe, plusieurs producteurs de sucre ajustent leurs contrats/surfaces de betteraves pour 2026 afin de mieux adapter la production au marché. Cosun Beet Company réduit l'allocation de betteraves à 90 % (≈ -10 %) pour ses membres pour la campagne 2026. Nordzucker signale que les surfaces de betteraves ont déjà été réduites de plus de 9 % par rapport aux projections précédentes. En Pologne aussi, il y a du mouvement : Polski Cukier réduirait son tonnage contracté de 10 %.

Au niveau des politiques/du secteur, la CEFS (Confédération Européenne des Fabricants de Sucre) et la CIBE (Confédération Internationale des Betteraviers Européens) soulignent que les surfaces betteravières de l'UE pour 2025/26 avaient déjà diminué de près de 11 %, et que la filière estime que des ajustements supplémentaires sont nécessaires pour rétablir l'équilibre du marché. Par ailleurs, l'USDA, (rapport sur l'UE), s'attend

- Effet indirect sur l'éthanol brésilien, limitant potentiellement l'offre mondiale de sucre.

Bien que l'impact concret de ces tensions reste difficile à évaluer, leur potentiel disruptif ne peut être ignoré.

Perspectives : un marché à surveiller de près

Le marché du sucre aborde donc 2026 dans un contexte contrasté : une légère reprise des cours mondiaux, une pression persistante sur les prix européens et des risques géopolitiques qui pourraient rebattre les cartes. La vigilance reste de mise pour les acteurs du secteur.



à ce que la production en 2025/26 soit plus faible en raison de la réduction des surfaces ensemencées, notamment en Allemagne, en France et en Pologne.

Royaume-Uni : test de contrats avec prix de la betterave fixé à l'avance et lié au marché

British Sugar et NFU Sugar lancent un projet pilote permettant aux agriculteurs de fixer partie de leur volume de betteraves pour la campagne 2027/28 via un contrat reposant sur une formule de prix indexée sur le marché. Le prix de la betterave ne suit donc plus un seul accord annuel, mais est calculé sur la base de deux références : la cotation à terme pour le sucre brut (indicateur du marché international) et le taux de change livre/dollar, diminués d'une remise ou d'un coût préalablement fixé.

Les agriculteurs peuvent suivre le prix calculé en temps réel sur une plateforme en ligne et décider, au moment voulu, de « figer » un volume. Dans le cadre du projet pilote, le volume total concerné est de 50 000 tonnes, avec un maximum par agriculteur (en tant que partie du volume contractuel) et des transactions en paquets fixes.

L'avantage pour les agriculteurs réside principalement dans la répartition des risques et la certitude de planification : vous pouvez fixer une partie de votre volume lorsque les à l'avance, lorsque les conditions de marché sont favorables, tout en laissant le reste suivre le processus du contrat classique.

Le système offre également davantage de flexibilité (par exemple, des notifications à un prix souhaité ou une fixation automatique lorsque qu'un seuil est atteint), mais demande de la discipline : une fois un volume fixé, il n'est plus possible de revenir en arrière, et le prix final du marché soit ensuite plus élevé ou plus bas.

Czarnikow est le partenaire chargé de la mise en œuvre du système. Il s'agit d'une entreprise internationale de négoce de sucre et d'éthanol qui est responsable de la plateforme numérique. Czarnikow veille à ce que le prix fixé se maintienne, même si le prix du sucre et le taux de change varient fortement par la suite. Ainsi, les agriculteurs peuvent fixer un prix lié au marché sans avoir à travailler eux-mêmes avec des contrats à terme.

Nordzucker met fin à la production de sucre en Slovaquie

Nordzucker a annoncé qu'à l'issue de la campagne 2025/26, il mettra fin à la production de sucre sur le site de Trenčianská Teplá (Slovaquie). Le site restera toutefois en activité et sera reconverti en plateforme commerciale et logistique pour l'approvisionnement des clients en Europe du Sud-Est. L'objectif est de maintenir la continuité des livraisons dans la région, tout en concentrant la production sur d'autres sites du groupe.

Selon Nordzucker, la rentabilité de la production de sucre de betterave sur ce site s'est dégradée au fil des années, sous l'effet combiné de défis climatiques, de ravageurs et maladies, de la hausse des coûts de production et d'une baisse de la quantité et de la qualité des betteraves disponibles. À cela s'ajoutent les exigences croissantes en matière de décarbonation, alors que les marges de progression en efficacité sur ce site sont jugées limitées.

La décision s'inscrit dans la stratégie du groupe « Fields for Growth », qui vise à optimiser la structure de coûts et à évaluer la viabilité économique de l'ensemble des sites européens. Nordzucker indique enfin que cette réorientation aura aussi des conséquences sociales : la fin de la production entraînera des suppressions d'emplois pour environ la moitié des salariés du site.





Betteraviers belges - Belgische bietentelers

Organe mensuel de la Confédération des Betteraviers Belges asbl CBB
Boulevard Anspach 111 / 10 • 1000 Bruxelles
T. 02 513 68 98 • F. 02 512 19 88 • www.cbb-belgium.be • lebetteravier@cbb.be

COLOPHON

Editeur responsable: Hendrik Vandamme, Président de la CBB
Edition et publicité: Isabelle Roelandts
Responsable de la technique betteravière: IRBAB Tirlemont
Imprimerie: Antilope De Bie

Abonnement annuel: Belgique € 24,00 • UE € 44,00 • Hors UE € 54,00
IBAN BE 70 1031 0384 3925 • TVA BE 0445.069.157